

les premières principes de la morale, a reçu sa sanction par les oracles de notre divin législateur.

Que la politique humaine, après les orages d'une révolution qui a consacré la rapine et le brigandage, juge prudent d'entendre toute discussion publique sur ce sujet, elle peut être mue par des raisons plausibles, et nous n'osions décider si par là, elle ne donne pas atteinte aux principes conservateurs de la société; mais que notre divine religion se rendant tributaire de la politique, calme les remords dont sont tourmentés les acquereurs des biens nationaux; qu'elle aiguisse le cœur des fidèles toute notion ou bien et du mal, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement exiger des généraux confesseurs de Jésus-Christ.

Le Père céleste l'a déclaré; c'est un crime de refuser le pain spirituel à ceux qui le demandent. Serait-ce un moindre crime de leur offrir un empoisonné qui donneroit infailliblement la mort à leurs âmes?

Sans doute, Monseigneur, le zèle pacifique de M. le Legat a été égaré, il n'a pas vu les conséquences monstrueuses qui résulteroient de ses ordres. Souvent l'amour du bien entraîne dans des excès. Nous osons même croire que l'obéissance en ce cas seroit également attentatoire, et aux principes de la religion, et aux vrais intérêts du gouvernement civil. Il se propose de rétablir le règne de la justice et de la morale; la crainte seule l'a empêché de prendre des mesures rigoureuses pour opérer une restitution générale que commandent l'ordre et la justice. Pourroit-il s'affliger qu'elle s'épurât insensiblement par l'influence de la religion? Les restitutions partielles, dictées par le remord de la conscience ne peuvent troubler le repos, si désirable de l'Etat; et bien loin d'arrêter l'essor du zèle des pasteurs qui se vouent à la conversion de leurs frères, l'autorité civile devroit s'applaudir en les voyant concourir par des moyens doux, mais efficaces, au maintien des lois de la propriété, sauve-garde des empires, comme des fortunes des particuliers, et surtout à l'observation de ces grands et précieux principes de la morale universelle, sans laquelle toute autorité est précaire et tend à la destruction.

Comme citoyens, nous sommes donc fondés à réclamer contre la surprise faites aux lumières et à la sagesse du Gouvernement François, qui a provoqué la décision de son Eminence; mais en qualité de ministres de notre sainte religion, notre réclamation est bien plus énergique. Tous les sacrifices au bien de la paix nous les avons faits, nous sommes prêts encore à les faire, mais jamais celui de notre conscience; et la science qui nous est ordonnée nous souillerait même devant les hommes, en nous rendant complices et fauteurs du vol et du brigandage.

Pleins de confiance dans les lumières et dans le zèle de notre premier pasteur, nous déposons dans son sein paternel nos invariables sentimens, dans l'espérance qu'ils communiqués à S. E., ils l'engageront à révoquer une décision si contraire aux vrais principes de la religion, et aux saines maximes de tout Etat policé.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur, &c.

Les Curés du Diocèse de Rouen.

But if Bonaparté has found his projects thwarted by some of the Clergy, he does not want the most active satellites and abject adulators. in others; men who like himself, are willing to sacrifice every principle to their ambition; who though they have not participated in all the abominations of the revolution, for Bonaparte is too politic to employ such men) have abandoned the strict discipline of the Church and have had their religious faith and sense of moral rectitude warped by the sophisms of the Philosophers, and whose actions and writings have a nearer resemblance to those of the later than of ministers of that religion which they profess. The following from a Consular Bishop, a former abbe' Latour, who has decorated himself with the name of D'auvergne to ingratiate himself with the First Consul, forms a striking contrast with the dignified address of the curates of Rouen.

*Lettre de M. Latour d'Auvergne Lauragais, Evêque d'Arras, à ses Diocésains, sur la Mort du Général Leclerc.*

« Nous vous prévenons, nos très-chers frères, que nous chanterons Mardi prochain, (18 Janvier) 28 Nivôse, dans notre église cathédrale, une messe solennelle pour le général Leclerc, beau-frère du Premier Consul.

« Choisi par leéros qui préside à nos destins, pour pacifier une île devenue trop fumante, ce brave général méritoit, par cela seul, toutes vos prières; si les qualités qui l'on si souvent distingué dans les combats ne réclamoient pour lui cette marque de reconnaissance. Je sais que le militaire n'est pas à lui; mais, pour appartenir à l'Etat, en a-t-il mois de droits à la sensibilité de ses concitoyens, lorsqu'il consacre sa vie à leur défense? C'est donc au nom d'une bien aimable vertu, au nom de la reconnaissance, que je vous prie d'assister à la messe solennelle de Mardi prochain. La religion se complait à répandre des larmes sur la tombe du guerrier; et elle veut qu'après avoir été armé pour elle. Il trouve après sa mort dans les prières des fidèles, les secours qui lui sont nécessaires pour l'autre vie.

» Venez donc, nos très chers frères, vous jeter avec nous aux pieds de celui qui tient dans sa main tous les héros, venez vous y convaincre de l'instabilité des choses humaines; et rétant vos larmes aux vôtres, supplier la victime sainte de votre sang précieux, toutes les souillures qui s'opposeroient encore au bonheur de ce brave, dont nous déplorons trop justement la mort."